



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Collectivités Locales
Bureau du Contrôle des Actes d'Urbanisme
Affaire suivie par : Lauriane NOEL
Tél : 03.21.21.24.15
Télécopie : 03.21.21.23.13
Courriel : laurianne.noel@pas-de-calais.gouv.fr

Boulogne-sur-Mer, le 17 Octobre 2013

SOUS-PREFECTURE DE BOULOGNE-SUR-MER
Bureau de l'Aménagement du Territoire
et des Relations avec les Collectivités Locales
Affaire suivie par : Marion PODEVIN
Tél. : 03.21.99.49.18
Télécopie : 03.21.99.49.50
Courriel : marion.podevin@pas-de-calais.gouv.fr

REÇU LE
21 OCT 2013

Maître,

Par courrier en date du 12 septembre 2013, reçu dans mes services le 26 septembre, vous attirez mon attention, en tant que conseil de l'Association «Amis de Wissant pour la Protection de notre Site», sur l'absence de concertation organisée par Monsieur le Maire de Wissant en vue de la reconstruction de la digue conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme.

J'ai appelé l'attention de Monsieur le Maire de Wissant sur la nécessité de mener à bien la concertation autour de cette opération, conformément aux textes en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-préfet,


Philippe DIEUDONNÉ

Maître Pierre-Etienne BODART
ASSOCIATION *MONTESQUIEU AVOCATS*
14, rue du Vieux Faubourg
CS 50012
59042 LILLE Cedex